

Violence conjugale et garde d'enfants: la voix des enfants dans les expertises en matière familiale



Simon Lapierre, PhD, professeur titulaire
Alexandra Vincent, candidate au doctorat
École de service social
Université d'Ottawa

Contexte et objectif de l'étude

La violence conjugale et le droit de la famille

Juges suivent généralement les recommandations formulées par les experts en fonction du "meilleur intérêt de l'enfant"

Les experts prennent peu en considération la violence conjugale dans leur évaluation et recommandations; l'expérience de violence de l'enfant est minimisée ou marginalisée; les capacités parentales des pères ne sont pas évaluées à la lumière des comportements violents



QUESTION DE RECHERCHE: Dans quelle mesure les experts tiennent-ils compte de la parole, du vécu et des souhaits des enfants vivant en contexte de violence conjugale dans leur évaluation en matière familiale?

L'étude



Recherche qualitative

Analyse secondaire de données provenant de 2 études indépendantes

Analyse documentaire de 23 rapports d'expertises psychosociales et psycholégales

Critères de sélection:

- Enfants âgés de 4 ans et plus
- Violence conjugale
- Litige en lien avec la garde et les droits d'accès à la Cour supérieure

Analyse thématique

La parole de l'enfant: absente des rapports

PLUSIEURS DOCUMENTS NE
RAPPORTAIENT PAS LA PAROLE
DES ENFANTS ET NE TENAIENT
PAS COMPTE DE LEUR VÉCU, DE
LEURS SENTIMENTS NI DE LEURS
SOUHAITS.

LORSQUE LES SENTIMENTS ET
SOUHAITS DES ENFANTS
ÉTAIENT RAPPORTÉS, IL N'EN
ÉTAIT PAS QUESTION DANS LES
RECOMMANDATIONS
FORMULÉES.

« Nous avons demandé à [enfant] s'il avait des souhaits qu'il aimerait voir se réaliser. L'enfant nous a dit qu'il aimerait que ses parents arrêtent de se disputer et que son père arrête de dire des choses méchantes de sa mère devant lui. »

(Pièce 4, enfant de 8 ans)

Le vécu de l'enfant occulté

→ LES EXPÉRIENCES DES ENFANTS AVEC LA VIOLENCE CONJUGALE

→ LES EXPÉRIENCES D'ABUS PHYSIQUE ET SEXUEL CHEZ LES ENFANTS.

« [L'enfant] nous annonce qu'elle voulait nous dire pourquoi elle ne peut pas rencontrer son père. Elle nous déclame en rafale (comptant sur ses doigts) qu'elle ne veut pas voir son père car : il lui a tiré le bras, il l'a mis dans le placard, il lui a crié dessus, il lui a touché le vagin. [L'enfant] semblait contente et surtout soulagée de nous avoir mentionné ces points. Nous n'avons relevé aucun affect douloureux, de colère, ou de détresse qui ont accompagné les propos déclamés par [l'enfant]. Nous lui avons nommé que ce serait une opportunité d'en discuter avec son père.»

(P8, enfant de 6 ans)

Les sentiments et souhaits des enfants en lien avec la garde et les droits d'accès sont ignorés



MÊME LORSQUE LES SENTIMENTS ET SOUHAITS DE L'ENFANT QUANT AUX PLANS PARENTAUX SONT CLAIREMENT NOMMÉS, L'EXPERT NE LES IGNORE DANS SES RECOMMANDATIONS

« L'[enfant] nous a dit qu'elle aimerait être une fin de semaine sur deux chez son père plutôt que d'y habiter une semaine sur deux. Nous avons alors demandé à [enfant] de nous en expliquer les raisons et elle a expliqué que son père est méchant, qu'il la menace et qu'il lui dit que si elle ne fait pas telle ou telle chose, il lui donnera une claque dans la face.

[...] Les trois enfants ont une relation satisfaisante avec chacun de leur parents.

[...] que la garde partagée soit maintenue entre les deux parents »

(P3, enfant de 9 ans)

Les sentiments et souhaits des enfants en lien avec la garde et les droits d'accès sont ignorés (suite)

→ LES SENTIMENTS ET SOUHAITS DE L'ENFANT EN REGARD D'AUTRES ENJEUX SONT AUSSI IGNORÉS DANS LES RAPPORTS

« [Enfant] m'a transmis des demandes qu'elle aimerait adresser à son père. Ainsi, elle aimerait que son père s'intéresse plus à elle et ses frères, qui leur accordent plus d'attention qu'à sa blonde, qu'il arrête de leur faire mal, qu'il arrête de rire d'elle, puisque selon elle, son père ne prendrait rien au sérieux et lorsqu'elle lui demande d'arrêter de rire, ce dernier ne l'écoute pas. »

(P2, enfant de 9 ans)

« Il craint avec un peu trop d'intensité et de régularité ses critiques et sa colère ; il souhaite plus de gentillesse de sa part. Il désire également plus d'encadrement concernant ses travaux scolaires. »

(P10, enfant de 12 ans)

Le "manque" de crédibilité de l'enfant



NE FOURNISSENT PAS SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS (SELON LES EXPERTS)

« D'emblée lorsqu'il entre dans notre bureau, sans qu'il soit questionné à cet effet, il parle de la violence de son père envers lui et sa fratrie, rapportant des exemples où il n'était pas présent n'étant donc pas capable de les raconter. [...] Questionné à ce sujet, il dira ne pas avoir d'exemples ou de souvenirs. »

(P9, enfant de 15 ans)



LEURS TÉMOIGNAGES COMPORTENT DES CONTRADICTIONS (SELON LES EXPERTS)

« [Enfant] exprime des positions contradictoires concernant sa relation avec son père. [...] Une telle incohérence chez une enfant de l'âge de [enfant] est fréquente lorsque l'enfant se retrouve prise dans un conflit de loyauté entre ses parents et qu'elle doit évoluer dans une dynamique familiale à conflits élevés. »

(P3, enfant de 9 ans)

L'aliénation parentale comme justificatif de l'occultation de la parole de l'enfant

- LES ENFANTS SONT PERÇUS COMME EXAGÉRANT OU MENTANT CAR "ALIÉNÉS" PAR LEUR MÈRE.
- LA PAROLE DES ENFANTS EST PERÇUE COMME IRRATIONNELLE ET NE REFLÉTANT PAS CE QU'ILS SOUHAITENT RÉELLEMENT.
- TENIR COMPTE DE LA PAROLE DE L'ENFANT NE SERAIT PAS EN FAVEUR DE LEUR MEILLEUR INTÉRÊT.

« Les enfants n'ont pas observé de violence entre leurs parents, mais rapportent les propos de leur mère. Les propos tenus par les enfants à l'effet que leur père a été violent avec eux, nous semblent peu probables. Il nous parle d'un seul épisode où son père aurait serré sa tête. »

(P14, enfants de 4 et 9 ans)

« L'enfant manifeste des réactions qui nous laissent soulever l'hypothèse qu'elle semble être sous une emprise relationnelle maternelle qui la rend craintive face aux désirs ou besoins qu'elle pourrait exprimer. Considérant aussi certains propos ou attitudes de [l'enfant], ceux-ci nous laissent voir qu'elle semble être fortement instrumentalisée car certains de ses agissements à l'égard de son père sont en contradiction avec ce qu'elle ressent. »

(P8, enfant de 6 ans)

L'emphase sur les besoins tels que conçus par les experts

LES BESOINS DE L'ENFANT SELON L'EXPERT NE REFLÈTENT PAS LES SENTIMENTS ET SOUHAITS DE L'ENFANT

« Le principal problème au sein de cette famille est donc la détérioration trop marquée et non fondée de l'image intériorisée du père chez les deux enfants ; cette détérioration entraîne une certaine fermeture à l'endroit du père, ce qui vient empêcher que son apport puisse être reçu par les enfants. »

(P10, enfants de 12 ans)

PROMOTION DE LA RELATION PÈRE- ENFANT

« Notre position est à l'effet qu'il ne faut pas privilégier la rupture des liens d'attachement, de filiation et des origines. Il faut bien au contraire instaurer un dispositif d'aide et de support qui réactive la sphère de la communication affective et relationnelle avec l'enfant (ou les enfants) là où elle est en panne. »

(P6, enfants de 9 et 12 ans)

« Nous demeurons inquiète concernant l'impulsivité du père, par ses propos envers les enfants et en notre présence, qui dénotent un manque de retenue évident. La séparation reste une récente, et il paraît nécessaire de stabiliser la situation pour les enfants. Elles ont tout de même besoin de leur père... »

(P22, enfants de 4 et 7 ans)

Conclusion

LES DOCUMENTS METTAIENT L'ACCENT SUR LES BESOINS DES ENFANTS, TELS QU'INTERPRÉTÉS PAR LES EXPERTS, ET REJETAIENT LA VOIX DES ENFANTS.

LES DROITS DES ENFANTS À ÊTRE PROTÉGÉS ET À PARTICIPER AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT.

LES PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GARDE ET DE DROITS D'ACCÈS DOIVENT RESPECTER LES DROITS DES ENFANTS ET TENIR COMPTE DES LEUR VÉCU, SENTIMENTS ET SOUHAITS.

SI LES EXPERTISES CONTINUENT DE SE CONCENTRER UNIQUEMENT SUR LES BESOINS ET S'APPUIENT SUR DES DISCOURS PROBLÉMATIQUES POUR JUSTIFIER LEUR REJET DE LA VOIX DES ENFANTS, D'AUTRES MÉCANISMES DEVRAIENT ÊTRE EN PLACE POUR VEILLER AU RESPECT DES DROITS DES ENFANTS.

Merci!

Contact



SIMON LAPIERRE
SIMON.LAPIERRE@UOTTAWA.CA

ALEXANDRA VINCENT
AVINCENT@UOTTAWA.CA

COLLECTIF DE RECHERCHE FEMANVI
INFO@FEMANVI.ORG
